

**S**AHARA ESPAGNOL, SAHARA OCCIDENTAL, République arabe sahraouie démocratique (RASD), voilà autant de noms qui, bien que désignant le même lieu, demeurent inconnus de la majorité des Canadiens et Canadiennes. Pourtant, plus de 700 de nos soldats s'y retrouveront pour participer sous l'égide des Nations Unies (ONU), en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à la mise sur pied d'un référendum dans ce territoire.

### Historique

Au XV<sup>e</sup> siècle l'Espagne s'est installée sur la côte africaine occidentale.

En 1884, elle se rend officiellement maîtresse du Sahara occidental, mais elle ne réussit à s'imposer dans tout le territoire qu'à partir de 1934. Elle négocie quelques ajustements de frontières avec le Maroc dans les années qui suivent l'accession de ce dernier à l'indépendance (1956). Des rebellions ont lieu contre les colonisateurs en 1957-1958, et elles sont suivies d'une répression espagnole. Colonie jusqu'en 1958, le Sahara occidental devient alors province espagnole. En 1963, l'ONU ajoute le territoire à la liste des colonies qui ont droit à l'indépendance. En 1975, l'Espagne accepte le principe d'un référendum sur l'avenir du territoire, mais le Maroc et la Mauritanie en réclament aussitôt la souveraineté. Consultée, la Cour internationale de justice proclame en octobre 1975 le droit du Sahara occidental à l'autodétermination.

Le référendum espagnol n'a pas eu lieu. Après une «marche verte» marocaine (350 000 civils marocains avec Coran et drapeau marocain en main) orchestrée par le roi, et un accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le retrait des Espagnols a lieu le 26 février 1976, et le territoire est alors divisé en deux administrations : marocaine et mauritanienne. Les armées marocaine et mauritanienne prennent la direction, respectivement, des deux tiers nord et du tiers sud du territoire. L'expansionnisme régional remplace dès lors le colonialisme européen.

Le jour même du retrait des Espagnols, le POLISARIO (*Frente Popular para la Liberación de Sanguía el Hamra y Río de Oro*), créé le 10 mai 1973 et qui menait une guérilla contre les Espagnols, annonce la création de l'État libre, indépendant et souverain de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et la constitution d'un gouvernement du peuple sahraoui. Mohammed Abdelaziz est nommé secrétaire général du POLISARIO et président de la RASD. Avec l'Algérie, qui encourage à cette époque plusieurs fronts de libération nationale, le POLISARIO dénonce l'occupation des Marocains et des Mauritanien. La guerre éclate entre «frères» musulmans.

En août 1979, financièrement épuisée par les combats contre le POLISARIO qui absorbent 60 p.100 de son budget, la Mauritanie abandonne toutes ses prétentions sur le territoire du Sahara occidental. La partie mauritanienne est immédiatement réclamée et occupée par le Maroc. Le combat pour l'obtention de tout le territoire se fait désormais à deux : le POLISARIO et le Maroc.

Durant les années 1980, l'armée marocaine s'enlise dans une longue lutte contre le POLISARIO. Afin de mieux contrôler le Sahara occidental, le Maroc érige une énorme muraille de pierre et de sable tout le long de la côte ouest du territoire, muraille de près de 1 600 km de long et de trois à quatre mètres de hauteur avec barbelés et toute une panoplie d'équipements américains sophistiqués destinés à protéger le périmètre.

Depuis 1989, les combats ont presque cessé, les deux parties sont épuisées et de nouveaux impératifs régionaux, comme la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en février 1989, ayant modifié les intérêts de tous les maghrébins. Il n'en reste pas moins que le contrôle du Sahara espagnol est une question de prestige pour le roi du Maroc et qu'il lui est très difficile de reculer sans que l'opposition marocaine ne se serve d'un tel geste pour fomentier la révolte.

### La MINURSO

En 1988, le Conseil de sécurité a adopté une résolution demandant au Secrétaire général de préparer, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un rapport sur la tenue d'un référendum relatif à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. En juin 1990, les parties directement visées se sont mises d'accord sur l'idée d'un référendum basé sur

# LE SAHARA OCCIDENTAL UN RÈGLEMENT À L'HORIZON ?

*Sous l'égide de la MINURSO, le peuple sahraoui aura bientôt l'occasion de répondre à la question référendaire suivante : désirez-vous l'indépendance ou l'intégration au Maroc ?*

le recensement espagnol des Sahraouis de 1974, et une autre résolution du Conseil de sécurité a appuyé le principe d'une Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et a enjoint au Secrétaire général d'en préparer les détails.

Le 29 avril 1991, le Conseil de sécurité décide de créer la MINURSO et décrète que la période de transition commencera au plus tard seize semaines après l'approbation du budget de la Mission par l'Assemblée générale, approbation qui est donnée le 17 mai 1991. La mission devrait durer entre trente-six et quarante-

deux semaines. Le référendum pourrait être tenu d'ici la fin de décembre soit quelques semaines après le cessez-le-feu que le Secrétaire général s'était proposé de faire entrer en vigueur le 6 septembre. Le résultat sera proclamé soixante-douze heures après la fermeture des bureaux de scrutin. Le retour des forces onusiennes devrait s'effectuer dans les deux mois qui suivront le référendum, après qu'elles auront observé le retrait des forces marocaines ou le démantèlement des forces du POLISARIO, selon le résultat du référendum. Malheureusement, les échanciers risquent d'être bousculés. On tarde à l'ONU à choisir les pays et les personnes qui composeront les divers contingents.

La MINURSO sera divisée en quatre parties ; d'abord, le représentant spécial (le Suisse Johannes Manz) et son entourage de quarante-neuf fonctionnaires, puis un contingent de 1 695 militaires. Il y aura par ailleurs un contingent civil de 884 personnes, dont des forces de police, la Commission d'identification et la Commission référendaire, et un contingent de rapatriement ; ces trois dernières entités établiront et vérifieront l'identité du corps référendaire et rapatrieront les personnes qui auront droit de vote. Le contingent militaire s'assurera du retrait d'une bonne partie de l'armée marocaine, verra au cantonnement des combattants marocains et du POLISARIO durant la campagne, et supervisera, avec la Croix-Rouge internationale, l'échange de prisonniers.

Le Canada ne reconnaît pas la RASD et est demeuré neutre dans ce conflit. Cependant, il a toujours appuyé les efforts du Secrétaire général et, grâce à quelques militaires et représentants d'Élections Canada, a contribué à certaines missions techniques sur le territoire en 1987 et 1990. Nous fournissons un bataillon de militaires (700) et un commandant (le major-général Armand Roy) qui sera chargé de tout le contingent militaire de la MINURSO. Vu le succès obtenu par les membres de la GRC et d'Élections Canada lors de l'intervention des Nations Unies en Namibie, Élections Canada fournira aussi du personnel à la MINURSO. Il faut aussi s'attendre à ce qu'une dizaine de membres de la GRC y participent également.

Notre apport financier a été fixé par l'ONU à 5,9 millions de dollars, soit 3,09 p. 100 du coût prévu de l'opération (166 millions de dollars US). Le Canada contribuera sans doute aussi à une levée de fonds volontaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (34 millions de dollars US) afin d'aider à ses opérations humanitaires et au rapatriement des réfugiés sahraouis.

### Les perspectives d'avenir

La création d'un nouveau micro-État, qui vivrait surtout de la pêche et des phosphates risque ne pas être la solution idéale pour la communauté internationale, mais peut-on faire abstraction des aspirations légitimes du peuple sahraoui ? La seule solution légale passe donc par le référendum.

D'un autre côté, la solution la plus pratique pourrait être l'intégration, comme province autonome, au royaume chérifien, ce que le roi du Maroc a d'ailleurs déjà proposé. Cela permettrait aussi au Sahara occidental de faire automatiquement partie de l'UMA.

On espère un dénouement pour la fin de l'année, mais des dérapages sont toujours possibles et une remise à 1992 forcera sans doute la réouverture de tout le dossier et la négociation d'une nouvelle entente. □

— RYCHARD BRÛLÉ